

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

### **G. P. E.**

**Société Anonyme au capital de 21.416.000 €**  
**Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD**  
**429 574 395 R.C.S. DRAGUIGNAN**

---

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 28 JUIN 2023**

- présentation des rapports du conseil d'administration, du Président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes,
- présentation et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs,
- présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et fixation du montant du dividende de l'exercice 2022,
- conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- fixation de la rémunération allouée au conseil d'administration,
- autorisation à donner au conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la Société,
- renouvellement du mandat de Madame Magali DEVALLE en qualité d'administrateur de la Société,
- renouvellement du mandat de Madame Maria CHATTI-GAUTIER en qualité d'administrateur de la Société,
- renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric DEVALLE en qualité d'administrateur de la Société,
- nomination de Monsieur Reynald GORINI en qualité d'administrateur de la Société,
- approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre du même exercice et mentionnées à l'article L.22-10-9 du Code de commerce,
- approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 au Président du conseil d'administration,
- approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 au Directeur Général,
- approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration (autres que le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général) au titre de l'exercice 2023),
- approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023),
- approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2023),
- pouvoirs en vue des formalités.